

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 145 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PIIA NO. 76

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le règlement no. 145 des règlements de la Ville de Richmond, modifiant le règlement de PIIA no. 76, a été adopté à une assemblée régulière du Conseil de cette municipalité, tenue dans la Chambre du Conseil, le lundi 20^e jour de juin 2011 à 17 h 30.

Le présent règlement a reçu l'approbation de la M.R.C. du Val-Saint-François le 7 septembre 2011 et est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité soit le 14 septembre 2011.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du soussigné, directeur général, au 745 rue Gouin à Richmond aux heures de bureau.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC)

Ce 5^e jour d'octobre 2011.

Daniel Leduc,
directeur général et secrétaire-trésorier